

OBJET

ENTRETIEN DES ESPACES VEGETALISES

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

Il incombe à la ville de nettoyer les différents abords des chaussées communales des différents végétaux sauvages afin d'offrir aux citoyens un cadre de vie plus agréable ainsi qu'une meilleure circulation à l'ensemble des usagers des voiries.

Pour cela, la ville dispose de son personnel qui effectue ces tâches quotidiennement. La ville ayant un réseau de voirie de plus de 300 Km, il s'avère que (surtout en saison humide ou la croissance des végétaux est plus rapide) la ville a besoin d'un renfort pour effectuer cette tâche qu'elle ne peut réaliser seulement avec ses équipes.

Afin de pouvoir y répondre, la ville a décidé de se doter de marchés à bon de commande lui permettant de répondre à la demande. Ces marchés seront répartis sur 2 (deux) lots géographiques reprenant le découpage de la commune en quartiers.

Ces travaux consisteront notamment en des travaux de maintenance des zones enherbées par fauchage, débroussaillage, ainsi que l'évacuation des déchets.

Les présents marchés remplaceront les 2 anciens marchés Lot n°5 et 6, suite à la défaillance de l'entreprise IGOUF.

La liste des lots géographiques est la suivante :

- Lot 1 : Bois de Nêfles / Moufia
- Lot 2 : Bretagne / Domenjod

Le montant est de 40 000 Euros TTC Mini et de 160 000 Euros TTC Maxi pour le lot 1 et de 30 000 à 120 000 Euros TTC pour le lot 2.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 011 et Article 61880005 du Budget Principal 2007.

La Commission d'Appel d'Offres en date du 23 Mai 2007, a retenu le classement suivant en fonction du critère d'attribution (le prix) :

- Lot 1 :
 - 1 - LE JARDIN DE CHLOE
 - 2 - JARDIPRO
 - 3 - CLEAN ESPACES VERTS

RAPPORT N°07/2-37

- Lot 2 :
- 1 - LE JARDIN DE CHLOE
 - 2 - JARDIPRO
 - 3 - CLEAN ESPACES VERTS
 - 4 - SUN NETTOYAGE

Je vous demande :

- 1 – de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres ;
- 2 – d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert à bons de commande (art 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics) ;
 - marché décomposé en deux lots précités ;
 - durée du marché : A compter de la notification renouvelable trois fois, jusqu'au 31 Décembre 2010 ;
- 3 - de m'autoriser à signer les marchés avec la société « Le Jardin de Chloé », entreprise classée première pour les deux lots par la Commission d'Appel d'Offres.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE- MAIRE



René-Paul VICTORIA

OBJET

ENTRETIEN DES ESPACES VEGETALISES

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le rapport de la Commission d'Appel d'Offres du 23 Mai 2007 ;

Considérant les crédits inscrits sur le budget principal 2007 – les crédits définis seront inscrits au chapitre 011 et article 61880005 ;

Sur le RAPPORT N° 07/2-37 présenté par le Député-Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 a 59 et 77 du code des marchés publics) ;

DELIBERATION N°07/2-37

- marché à bons de commande décomposé en deux lots :
lot 1 : Bois-de-Nèfles / Moufia
lot 2 : Bretagne / Domenjod
- durée du marché : à compter de la notification renouvelable trois fois, jusqu'au 31 décembre 2010 ;
- les montants mini et maxi sont de 40 000 et 160 000 euros ttc pour le lot 1 et de 30 000 a 120 000 euros ttc pour le lot 2.


ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à signer les marchés de services avec l'entreprise suivante classée première par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

Lot 1 : LE JARDIN DE CHLOE
Lot 2 : LE JARDIN DE CHLOE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 6 JUIL. 2007

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA